

Modification de la circulation Un plâtre sur une jambe de bois

Interpellation

Dès le 25 novembre 2015 la commune de Lausanne a modifié la circulation sur le chemin de Rovéréaz. Dès cette date il n'est plus possible de descendre en direction du Pont de Chailly depuis le giratoire de la route d'Oron.

Pour environ 100 mètres les collaborateurs de la Fondation Eben-Hézer ainsi que ceux de l'EMS la Rozavère sont contraint, pour atteindre leurs lieux de travail de passer par la rue du Temple ou par le giratoire de Chailly.

Cette décision incompréhensible surprend les usagers, l'impact environnemental et sonore a-t-il été vraiment étudié ou seul l'aspect quelques riverains lésés a prévalu pour cette modification.

Questions

- 1 : Les services concernés peuvent-ils motiver cette modification ?
- 2 : Y-a-t-il eu pression des riverains ?
- 3 : Pouvez-vous nous expliquer l'intérêt qu'il y a de déplacer un petit flux sur un axe overbooker ?

Merci pour vos réponses

Pierre Oberson
Groupe UDC
Conseiller Communal



Lausanne le 5 Janvier 2016